

ch Hexalogue ou Code des bons usages

Les six commandements du « fair-play » en traduction littéraire

1. Cession de droit

La cession des droits encadrant l'usage de l'oeuvre traduite sera limitée dans le temps à un maximum de cinq ans ainsi qu'aux limites et à la durée de la cession des droits de l'oeuvre originale. Les droits cédés seront détaillés dans le contrat.

2. Rémunération

La rémunération pour l'oeuvre commandée sera équitable ; elle permettra au traducteur d'en vivre décemment et de rendre une traduction de bonne qualité littéraire.

3. Modalités de paiement

À la signature du contrat, le traducteur recevra un à-valoir sur la rémunération d'au moins un tiers. Le solde lui sera versé au plus tard à la remise du manuscrit.

4. Obligation de publication

L'éditeur publiera la traduction dans les délais fixés dans le contrat, au plus tard deux ans après la remise du manuscrit.

5. Participation aux droits d'auteur

Le traducteur aura droit à une participation équitable aux droits d'auteur pour l'exploitation de son oeuvre sous quelque forme que ce soit, à partir du premier exemplaire.

6. Nom du traducteur

Auteur de la traduction, le traducteur sera nommé partout où le sera l'auteur de l'original.



Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires
(AISBL) European Council of Literary Translators' Associations

Il y a des choses que Google ne sait pas faire.

@ Données de contact

Adresse postale:

CEATL
Maison du livre/VAV
Te Boelaerlei 37
2140 Borgerhout
Belgium

E-mail: info@ceatl.eu

Website: www.ceatl.eu

Twitter: [@CeatlNewsFR](https://twitter.com/CeatlNewsFR)

En tant qu'organisation internationale sans but lucratif, le CEATL dépend en grande partie du soutien financier qu'il reçoit de l'extérieur. Si vous désirez contribuer à notre travail, veuillez contacter notre président (president@ceatl.eu).

© 2011 CEATL, Borgerhout (BE). Enregistré sous le numéro BCE 0451.407.514.
Logo conçu par Werkplaats Amsterdam. Flyer conçu par Tomislav Turković.



Conseil Européen des
European Council of
Associations de
Literary Translators'
Traducteurs Littéraires
Associations (AISBL)

ée

L'Europe : un patchwork culturel et linguistique, uni par une tradition séculaire d'échanges intenses. Les textes écrits jouent un rôle important dans ces échanges, parce que la littérature (au sens le plus large) est le lieu où les cultures vivantes conservent leur capital : pour comprendre une autre culture, il est nécessaire de lire ses livres. C'est pourquoi la traduction littéraire joue un rôle fondamental dans tout ce que l'Europe représente. Pour reprendre le célèbre mot d'Umberto Eco : « la langue de l'Europe, c'est la traduction. »

Cependant, aucune traduction littéraire n'est possible sans les connaissances, le savoir-faire et le talent littéraire du traducteur. En tant que conseil réunissant 32 associations de traducteurs de 26 pays, représentant un total de 10.000 auteurs, le CEATL est le principal interlocuteur européen dans le domaine de la traduction littéraire. Il a notamment pour objectif l'échange d'informations entre les pays membres et le recensement des meilleures pratiques observées dans ces mêmes pays, ainsi que la défense de la qualité de la traduction dans un contexte européen.



Qui sommes-nous ?

Le CEATL est une association internationale sans but lucratif (AISBL) régie par la loi belge. Les délégués des associations membres se réunissent une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale, organisée à tour de rôle par chacune des associations. Au cours des années récentes, plusieurs associations des pays de l'ancienne Europe de l'Est sont venues nous rejoindre, ainsi que l'association turque Çevbir. Le CEATL continuera d'encourager les associations des nouveaux pays de l'UE et des pays voisins à adhérer.

Le CEATL poursuit deux séries d'objectifs, l'une interne et l'autre externe. Sur le plan interne nous rassemblons des informations concernant la situation de la traduction et des traducteurs littéraires dans les pays membres et partageons les expériences et les exemples des meilleures pratiques observées dans les différents pays. Sur le plan externe, nous défendons les intérêts légaux, sociaux et économiques des traducteurs littéraires dans un contexte européen, en effectuant une action de lobbying auprès de l'UE et réagissant publiquement aux événements ou tendances ayant une incidence sur notre profession ou sur la qualité de la traduction littéraire. Nous aidons les associations membres à renforcer la position des traducteurs littéraires de leur pays.

Groupes de travail

Les groupes de travail du CEATL rassemblent et publient des informations sur des sujets spécifiques liés à la traduction et aux traducteurs littéraires en Europe. Six groupes de travail sont actuellement actifs:

Conditions de travail

Ce groupe de travail, créé en 2005, a publié en 2008 un rapport pionnier sur les conditions de travail désastreuses des traducteurs littéraires dans 23 pays et régions d'Europe. Ce rapport peut toujours être téléchargé sur le site du CEATL. La deuxième édition, soutenue par la société de perception néerlandaise LIRA, sera publiée en 2012.

Droit d'auteur et droits numériques

L'avènement de l'édition numérique a provoqué une véritable révolution. Dépourvus de support matériel, les livres pourront désormais être disponibles en permanence et dans le monde entier, ce qui crée une toute nouvelle donne dans le domaine du droit d'auteur. Le groupe de travail du CEATL rendra compte de ces développements et de leurs répercussions pour les traducteurs littéraires. Un rapport préliminaire a été publié en 2010 avec le soutien de la société de perception suisse, ProLitteris.

Visibilité

C'est en promouvant la visibilité culturelle du traducteur littéraire par toutes sortes d'actions et d'événements que la plupart des associations membres du CEATL espèrent

améliorer les conditions de travail et, par ce biais, la qualité des traductions. Ce groupe de travail collecte des données sur la visibilité culturelle du traducteur et prépare des actions pan-européennes, telle que la Journée Internationale des Traducteurs.

Formation

Jusqu'ici, aucun aperçu des programmes de formation à la traduction littéraire en Europe n'existait. Avec le soutien de la Fondation néerlandaise pour les lettres, ce groupe de travail du CEATL est en train d'établir un état des lieux détaillé, en trois phases: programmes universitaires, formation continue, formations privées.

Meilleures pratiques

L'échange des meilleures pratiques entre les associations membres est l'un des principaux objectifs du CEATL. Ce groupe de travail, qui a bénéficié du soutien de la société de perception norvégienne KOPINOR, collecte des initiatives réussies dans les domaines de la visibilité, de la formation et des conditions de travail. De brèves descriptions sont publiées dans l'espace membres du site pour servir d'exemple aux associations des autres pays.

Actualités sur la traduction littéraire

Depuis 2010, le site Internet du CEATL contient une rubrique d'actualités sur la traduction littéraire en Europe. Elles peuvent être sélectionnées par pays ou par thème.